



**MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION**

PREFECTURE DE SAMBAVA

REGION SAVA



ARRETE REGIONAL N° 028 -2017/REG/SAVA
Portant nomination des membres de la Plateforme
Régional REDD+ au niveau de la Région SAVA

LE CHEF DE REGION

Conformément à l'ARRETE REGIONAL N° 027 /2017/REG/SAVA du 14 décembre 2017, relatif à la création, l'organisation et au fonctionnement de la Plateforme Régional REDD+ au niveau de la Région SAVA, en ses articles 5 et 6,

ARRETE

Article premier : Sont nommés membres de la Plateforme Régionale REDD+ SAVA, sur proposition des entités concernés et conformément à la Commission forestière élargie :

1. VELOMARO L'Faustin, Chef de Région SAVA, Président,
2. ARSONINA Bera, Directeur Régional de l'Environnement, l'Ecologie et des Forêts SAVA, Vice-président et Rapporteur,
3. ANDRIAMBOLOLONA Alain Patrick, Procureur près du Tribunal de la Première Instance d'Antalaha en charge de la Justice, membre,
4. SERAMILA Teddy Gervais, Directeur de Développement Régional de la Région SAVA, membre,
5. RANDRIANANTOANDRO Rasoarimalala Maéa, Secrétaire Général de la Préfecture de Sambava, membre,
6. RANDRIANAIVOJAONA Navalona Rafanoharana, Chef de District de Vohémar, membre,
7. BEVAZAHA Marie Annick, Chef de District d'Antalaha, membre,
8. RAFANOMADIO Aimée, Chef de District d'Andapa, membre,
9. BESOIA Sironot, Commandant du Groupement de la Gendarmerie Nationale dans la Région SAVA, membre,
10. RANDRIANARISOA Voahangiarivelo, Directeur Régional des Impôts, en charge des Finances et du Budget, membre,
11. IBRAHIM SOAVELO Nadina, Directeur Régional du Tourisme, membre,
12. RABEZANDRY Bruno, Directeur Régional de la Pêche et des Ressources Halieutiques SAVA, membre,
13. RANDRIATSIFOLAHINA Philippe Théodoret, Directeur Régional de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures, membre,
14. SEVAMANANA Jerzinho, Directeur Régional de la Santé, membre,
15. MARINJARA Paul Edinho, Directeur Régional de la population, membre,
16. BENITSIAFANTOKA Joseph, représentant de l'Université CURSA Antalaha œuvrant dans la recherche, membre,
17. CLARISSE Olivia, Chef de Service Régional des Forêts SAVA, membre,
18. MARIO Rossel François, Chef de Service Régional des Contrôles SAVA, au sein de la DREEF, membre,

19. SOLONANTENAINA Adolphe Angelo, Chef de Service Régional de l'Ecologie SAVA, membre,
20. RAMPILAMANANA Roseline Léa, Chef de Service Régional de l'Environnement SAVA, membre,
21. RANDRIAMANANJARA Armand Proche Pierre, Chef du Cantonnement de Vohémar, membre,
22. EVARISTE Florent, Chef du Cantonnement d'Andapa, membre,
23. RASOANIRINA Marie Chantal, Chef du Cantonnement d'Antalaha, membre,
24. JAONASY Clairmon, Chef du Cantonnement de Sambava, membre,
25. DASY Ibrahim, Chef de Projet de l'ONG CARE INTERNATIONAL Antalaha œuvrant dans la protection de l'Environnement, membre,
26. HANAVATRA Hervé, Madagascar National Parks, gestionnaire du Parc National Masoala Antalaha, œuvrant dans la gestion locale des ressources naturelles, membre,
27. RAZAFINDRABE Venance, représentant de WCS, gestionnaire de Makira, œuvrant dans la gestion locale des ressources naturelles, membre,
28. TSIAVA Romel, Chef de Bureau des Cadastres Minières de Madagascar de la Région SAVA, membre,
29. RAZAFINJATO Maminaiaina Bina Fabrian, Inspecteur des Domaines au niveau du Service Régional en charge des Domaines, membre,
30. RATSIMBAZAFY Heriniaina, Ingénieur Topographe au niveau du Service Régional en charge de la Topographie, membre,
31. SIHANAKA Randelson, représentant la Direction Régionale en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, membre,
32. RABENARY Jean, Maire de la Commune rurale Ambalamanasy,
33. TOMBOZANANY Raziliarivony Jolin, Maire de la commune rurale d'Ambodiangezoka, représentant des Communes
34. TILAHY Melidah, représentant de l'Association des Journalistes, membre, représentant des Communes
35. Marcel RACHELSON, représentant de la Fédération des Communautés de Base, membre,
36. Frederic RAZAFINARIVO, représentant de la Fédération des Communautés de Base, membre,
37. DORIAN, représente MBG (Makorovana Tsioman'aomby) Anjangoveratra œuvrant dans la gestion locale des ressources naturelles, membre,
38. RAMBOASALAMA Sandra, représentant des exploitants forestiers Antalaha, membre,
39. VELOMORA Sylvain, représentant de la Société civile, membre,
40. TOMBO Anjara Edmond, représentant de la Société civile, membre,

Article 2 : Le présent arrêté prend effet dès sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Sambava, le 14 Décembre 2017

